



Déconfinement : déclaration des membres du Collectif Mon entreprise Ma ville

Marseille, le lundi 11 mai 2020

Si le confinement et les engagements de tous ont permis de sauver un nombre important de vies, les conséquences économiques et sociales ont été massives.

Le déconfinement est donc attendu par tous, employeurs comme salariés, avec un mélange d'impatience et de crainte. Le retour à une vie sociale, économique et culturelle normale sera nécessairement progressif, encadré par de nouveaux impératifs sanitaires qu'il est essentiel que chacun puisse anticiper et préparer.

Le gouvernement a fixé le cadre (ainsi que les protocoles) d'un déconfinement qui se veut progressif et régionalisé. Mais cette approche demande à être rapidement précisée pour que l'activité économique puisse reprendre en toute sécurité. La santé doit être la priorité, il faut sécuriser tout le monde, y compris dans les transports en commun : le consommateur, le salarié et le chef d'entreprise qui voit pour l'instant planer un doute avec le cadre actuel, peu adapté aux différentes situations.

La reprise sera nécessairement fonction de la confiance instaurée au sein des entreprises et, cette confiance elle-même dépendra directement de la transparence et de la précision du cadre réglementaire des mesures de protection à mettre en place.

La reprise grâce au dialogue social renforcé

De manière générale, alors que ni le plan de déconfinement national ni les guides de bonnes pratiques sectoriels n'ont de portée juridique, la reprise sereine de l'activité économique ne peut qu'être le fruit de la concertation entre les employeurs et les salariés. On remarque que dans les entreprises qui ont maintenu leur activité, les protocoles ont démontré leur efficacité car ils étaient négociés.

La reprise grâce à l'adaptation des mesures à chaque entreprise

Il nous apparaît essentiel que les mesures de protection, permettant un retour des salariés dans les meilleures conditions sanitaires possibles, prennent en considération les situations particulières de chaque entreprise afin d'allier efficacement sécurité et activité.

Nous appelons donc à la responsabilité de tous afin de déterminer avec la rigueur et la tempérance qui s'imposent les mesures de protection des salariés comme celles des consommateurs au niveau de chaque entreprise.

La reprise grâce à la prise en compte des besoins des salariés

Des doutes pesant encore sur l'organisation, notamment des écoles mais également des solutions de garde pendant l'été, il est essentiel que soient pris en considération les impératifs familiaux subis par certains salariés. Au-delà de ces considérations de garde d'enfant, l'organisation du travail doit être adaptée afin que les entreprises puissent poursuivre leurs objectifs économiques en respectant les nouvelles règles sanitaires.

Pour les fonctions qui le permettent, le télétravail peut être maintenu mais il appartient également aux entreprises de porter attention au risque d'isolement des salariés qui pourrait en découler. Des solutions de roulement entre salariés peuvent, dans certains cas, être pertinentes.

La reprise grâce au prolongement de l'activité partielle

Le caractère progressif de la reprise impose que soient clarifiées les conditions de prolongement de l'activité partielle. En effet, le retour à un niveau d'activité normale ne sera rapide que dans un nombre restreint de secteurs. Pour les autres, et en particulier pour les secteurs soumis à fermeture administrative ainsi que leur chaîne de fournisseurs et de partenaires, il nous semble indispensable que l'activité partielle soit maintenue à un haut niveau de prise en charge.

De la qualité des actions engagées et de l'esprit de concertation qui gouvernera à leur mise en œuvre dépendra la pérennité économique et sociale de notre territoire, et donc la sauvegarde de l'activité et de l'emploi. La santé de tous, qu'elle soit sanitaire ou économique, se joue en ce moment.

Jacques
Rianco



Alain
Beveraggi



Corinne
Innest



Franck
Bergami



Patricia
Blanchet-
Rhann



Philippe
Korci

